



UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques
108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16 - fax : 01 43 57 40 78
site internet : www.fcpe.asso.fr - email : fcpe@fcpe.asso.fr
La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique



BULLETIN D'ADHÉSION

2012-2013 > ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- > **65 000 élus** dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
- > **310 000 adhérents** qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

Pour des actions communes

- > **défendre** l'École publique, laïque et gratuite,
- > **promouvoir** un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- > **être** des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

Exiger

- > **les moyens** suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > **le droit** pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > **le droit** à l'expression des jeunes,
- > **le droit** pour les parents de participer aux décisions de l'École.

Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Enseignement en CFA ou en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé dans un de ces établissements (CFA ou LP), vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Nos 12 exigences pour l'École

- 1> La maternelle, une École de la réussite
- 2> Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes
- 3> Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne
- 4> Une orientation choisie
- 5> La scolarisation effective des enfants en situation de handicap
- 6> La santé à l'École
- 7> Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État
- 8> Gratuité : aller plus loin
- 9> Laïcité : promouvoir l'École publique
- 10> Une pédagogie active et non répressive
- 11> Une véritable formation au métier d'enseignant
- 12> Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents



L'intégralité du projet éducatif de la FCPE sur : <http://www.fcpe.asso.fr/index.php/notre-projet/le-projet-educatif>

Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est **se donner les moyens d'agir collectivement** pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue. C'est avoir les moyens de **se former** et de **s'informer** sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents.

C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics [collectivités territoriales, inspections académiques et rectorats, parlement, ministères].

Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !



Vivre mieux à l'École pour bien apprendre



L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

Numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 80 ans, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€... adhérez vite sur www.mae.fr

Au verso, bulletin PARENTS, ENSEMBLE À LA FCPE

Votre adhésion et votre participation permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

Prenez contact avec la FCPE ▾





NOS PRIORITÉS

Ensemble, se faire entendre sur :

- > une école bienveillante ;
- > une école publique gratuite ;
- > les ouvertures et fermetures de classes ;
- > le remplacement des enseignants absents ;
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- > une médecine scolaire de qualité ;
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté ;
- > la défense de l'école en milieu rural.

DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

- > **Dans les écoles, les collèges et les lycées :** conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline.
- > **Dans les commissions départementales :** appel, affectations, bourses, transports...
- > **Dans la formation** des parents d'élèves, délégués et élus.
- > **Dans les discussions avec les pouvoirs publics :** préfet, recteur, DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), élus...
- > **Dans toutes les activités locales** des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, bourses aux fournitures...).

FCPE 32 - CDPE du GERS

2, rue Irénée David - 32000 AUCH

Tél. : 05 62 63 47 51

E-mail : fcpe32@wanadoo.fr



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.
(6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents



La lettre La famille et l'École

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).
> 12,96 € par an.

© PICTURE FACTORY - PISTOLA

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

LES ENFANTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT PRÉNOM

NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT

ADRESSE

CODE POSTAL

TEL.

VILLE

E-MAIL

TEL. PORTABLE

1 NOM

ÉTABLISSEMENT

PRÉNOM

NÉ (E) LE

2 NOM

ÉTABLISSEMENT

PRÉNOM

CLASSE

NÉ (E) LE

3 NOM

ÉTABLISSEMENT

PRÉNOM

CLASSE

NÉ (E) LE

4 NOM

ÉTABLISSEMENT

PRÉNOM

CLASSE

NÉ (E) LE

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

**BULLETIN
À RENDRE
À LA FCPE LOCALE**
(ou à défaut à la FCPE
départementale)
**ACCOMPAGNÉ DE
VOTRE RÈGLEMENT**

► JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

- Adhésion annuelle 19,00 €
Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an(2)
- Frais de gestion Bourse aux Livres 2,00 €
(préciser)
- Je soutiens le conseil local par un don de 12,96 €
Abonnement à la lettre La Famille et l'École
- TOTAL À RÉGLER €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents âgés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ

Recevoir la newsletter de la FCPE. E-mail :

Un reçu don aux œuvres. Déduction d'impôt égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de :

Nom de l'établissement :

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège-lycée, LP).

Nom de l'établissement :

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont absorbées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.
(2) Déclure 3,35 € si adhésion seule.